



Le parc éolien entre Méneslies et Bouvaincourt-sur-Bresle prévoit trois éoliennes de 166 m de hauteur totale.

Les habitants invités à s'exprimer sur le projet de parc éolien

Méneslies / Bouvaincourt-sur-Bresle. L'enquête publique concernant l'implantation de trois éoliennes sur les communes de Méneslies et Bouvaincourt-sur-Bresle ouvre est ouverte ce vendredi et jusqu'au 20 janvier 2026.



Karine Néel

Journaliste

kneel@courrier-picard.fr

Après plusieurs années d'études, le projet de parc éolien de la société EnergieTEAM entre dans sa phase finale. Les habitants de Méneslies et Bouvaincourt-sur-Bresle peuvent désormais consulter le dossier et faire part de leurs observations lors de l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 20 janvier 2026.

Un projet revu à la baisse

Initialement composé de cinq éoliennes, le projet a été remanié en mars 2025 à la demande de la préfecture. « Dans les plans cadastraux, il y a un habitat informel (ndlr : caravanes) qui n'avait pas été pris en compte. Les éoliennes trop proches ont donc été supprimées du projet », explique le service presse d'EnergieTEAM. Le parc prévoit désormais l'installation de trois éoliennes de 166 mètres en bout de pale, d'une puissance unitaire de 4,2 mégawatts. Un poste de

livraison complètera l'installation. La production annuelle est estimée à 35 000 mégawattheures. Le parc permettrait d'éviter le rejet de 10 000 tonnes de CO₂ chaque année dans l'atmosphère. Le projet a démarré en 2018 avec l'accord des conseils municipaux des deux communes, obtenus cette année-là. Des études écologiques sur la faune et la flore ont été menées en 2018 et 2019, puis des analyses acoustiques en mai et juin 2019 « avec l'installation de micros chez des riverains volontaires », note la société. Le dossier a été jugé « recevable par l'administration » en octobre 2025.

Comment participer à l'enquête ?

La commissaire-enquêtrice tiendra plusieurs permanences dans les mairies de Bouvaincourt-sur-Bresle et Méneslies pour recueillir les observations et questions des habitants. Il est également possible de consulter le dossier complet et de déposer son avis en ligne sur www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions.

Près de 120 000 € de retombées

Les retombées financières sont estimées, pour les deux éoliennes et le poste de livraison implantés sur le territoire de Bouvaincourt, à environ 20 000 euros par an pour la commune, à 38 500 pour la communauté de communes, et 21 000 pour le Département. Pour une éolienne à Méneslies : 10 000 à la commune, 18 600 à la communauté de communes et 10 400 au Département. « Soit près de 120 000 euros annuels pour le territoire », souligne le porteur de projet. Le projet prévoit aussi plusieurs mesures d'accompagnement. Pour les communes, « isolation de bâtiments, enfouissement de réseaux, création de chemins de randonnée, ou encore l'installation de vergers et de ruches ». Pour les riverains, « deux arbres fruitiers offerts aux riverains après l'inauguration du parc », détaille EnergieTEAM. ●

Permanence en mairie pour l'enquête publique. Mairie de Bouvaincourt-sur-Bresle : mardi 23 décembre 2025 de 9 h à 12 h ; mardi 13 janvier 2026 de 16 h à 19 h. Mairie de Méneslies : vendredi 19 décembre 2025 de 9 h à 12 h ; samedi 10 janvier 2026 de 9 h à 12 h ; mardi 20 janvier 2026 de 14 h à 17 h.